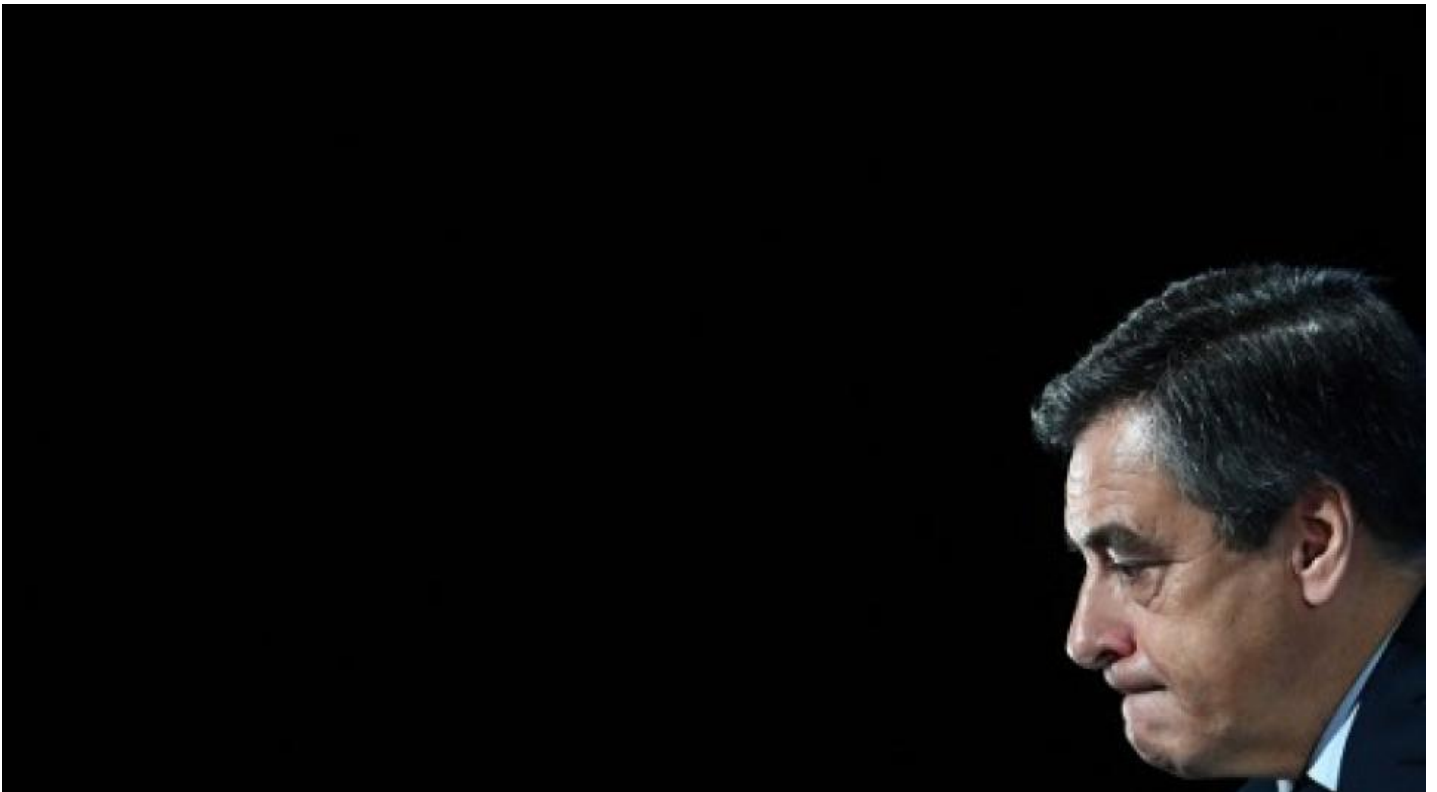


La plainte de François Fillon contre Le Canard enchaîné a été classée sans suite



En avril, l'ancien candidat à la présidentielle avait déposé une plainte contre l'hebdomadaire satirique pour propagation de "fausses nouvelles" ayant eu pour effet de "détourner" des suffrages.

Au mois d'avril, François Fillon avait déposé une plainte contre Le Canard enchaîné, pour propagation de "fausses nouvelles" ayant eu pour effet de "détourner" des suffrages. Elle visait un article de l'hebdomadaire satirique du 12 avril, intitulé "l'enquête sur Penelope s'approche de son berceau...". Le journal affirmait avoir "la preuve" que Penelope Fillon avait été rémunérée pendant quinze mois à partir d'avril 1980 comme "collaboratrice au sein d'un ministère parisien". Une information qui avait été démentie par le camp du candidat à la présidentielle. Mais l'enquête préliminaire ouverte en mai après la plainte de François Fillon a finalement été classée sans suite fin novembre par le parquet de Paris, a indiqué mardi 12 décembre une source judiciaire, confirmant l'annonce du Canard enchaîné.

La "diffusion de fausse nouvelle n'apparaît pas constituée" aux yeux des enquêteurs, a précisé cette source. Selon Le Canard enchaîné, les investigations auraient même confirmé les informations publiées par l'hebdomadaire le 12 avril. "À l'issue des investigations menées, il est apparu que Mme Fillon a exercé une activité rémunérée par la direction régionale des finances publiques de Paris entre le 1er janvier 1980 et le 31 juillet 1981", a conclu le parquet dans son courrier aux avocats, cité par Le Canard enchaîné.